



TRAIT D'UNION SAINT-PIAT ET SES HAMEAUX

N° 45 - Janvier 1999

Bulletin Communal d'Information

É

D

I

T

O



En ce début d'année l'équipe municipale souhaite à chacun d'entre vous santé et prospérité. Que 1999 voit se réaliser le plus grand nombre de vos projets. Après l'achèvement de la rénovation du parking de la gare des travaux de fonçage sont en cours près de la briquetterie. Ils seront suivis par la pose d'un émissaire enterré rejoignant celui de la rue de Dionval. Ainsi pourront être récupérées les eaux pluviales descendant vers le passage à niveau et dont une partie prenant le Chemin de la Lumière en rendait la praticabilité difficile.

Dans les pages de ce bulletin vous découvrirez la description de poste de notre "emploi jeune". Les élus souhaitent que son travail tant à l'arboretum que sur les bords de la rivière profitent à tous. Un accent particulier sera mis pour sensibiliser les plus jeunes à ce qui touche à l'environnement.

Le syndicat des Eaux doit commencer les travaux d'assainissement dans le courant de l'année. L'enquête publique n'ayant pas fait l'objet de remarques de la part de la Préfecture, le Syndicat est donc en mesure d'aborder maintenant les phases de réalisation de cette importante opération.

Toujours en ce qui concerne le Syndicat des Eaux, il faut savoir que la station de pompage de Grogneul a été refaite à neuf : changement des pompes et de l'armoire électrique. La réfection même du château d'eau va pouvoir se faire. Ainsi l'ensemble des réservoirs du Syndicat aura été rénové. Il est très probable que, pour l'eau potable, soit mise en place une nouvelle structure qui permettra de fournir une eau de qualité répondant aux exigences des normes européennes.

Au printemps, comme dans toute la France, se déroulera le recensement de la population. À St Piat, deux Agents seront chargés de ce travail. Dès aujourd'hui, je vous demande de leur réserver votre meilleur accueil.

La départementalisation des pompiers est à l'ordre du jour en Eure et Loir. Dans un souci de réorganisation pour assurer une meilleure synergie des hommes et des matériels, le Département propose différentes alternatives aux Centres de Premières Interventions existants. Dans ce cadre, le CPI de St Piat serait rattaché à celui de Maintenon. C'est aux CPI eux-mêmes de prendre position en la matière.

De nouvelles perspectives s'ouvrent aux Collectivités Locales que ce soit pour ce qui a trait à l'eau, aux pompiers ou demain à l'épandage des boues mais aussi pour ce qui a trait aux enfants, à leur scolarité, au périscolaire. Ces nouvelles perspectives mettent en évidence qu'elles ne pourront être appréhendées qu'au travers de plusieurs Collectivités regroupées. L'intercommunalité prendra une autre forme qu'il conviendra aux élus d'analyser et de traiter avec sagesse, la modernité et l'allant requis.

Bonne lecture de ce Trait d'Union.

J.P. BINET

Un emploi jeune à St Piat

À la lecture du rapport du Bassin de Seine Normandie sur les zones humides, il s'avère que notre commune entre dans deux catégories recensées par ce document : zone humide liée aux eaux courantes (Eure et ruisseaux annexes) et zone humide liée aux eaux stagnantes (ballastières).

AUJOURD'HUI nous observons une **DÉGRADATION INQUIÉTANTE** du SITE "ZONE HUMIDE" :

- Certains moulins deviennent des résidences secondaires et n'assurent plus la régulation du cours de la rivière.
- Les vannages fonctionnent difficilement et les rives ne sont plus entretenues.
- La maîtrise des inondations est difficilement réalisable.
- Le monde agricole tend à négliger l'entretien des prairies, des fossés et des rigoles.

POUR SENSIBILISER L'OPINION, LA COMMUNE A CRÉÉ, au début des années 1990, un ARBORETUM SUR UNE ANCIENNE PRAIRIE

INONDABLE :

- Les fossés et les rigoles ont été remis en service.
- Une mare a été à nouveau creusée.
- Des arbres et des arbustes de la région ont été plantés avec mise en place d'étiquettes permettant leur identification.
- Des haies vives composées d'une végétation locale ont été mises en place pour offrir une alternative aux haies de thuyas et de troènes.

Cette réalisation, outre qu'elle soit un lieu de promenade et de repos, constitue un outil pédagogique permettant de sensibiliser les enfants scolarisés dans les quatre communes faisant partie du R.P.I. Elle peut également être intégrée dans l'éventail des activités éducatives proposées par le Centre de Loisirs de Changé.



PLOMBERIE
CHAUFFAGE

**Marc
ROBILLARD**

10, bis rue des Martels
28130 SAINT-PIAT
02 37 32 36 12

**Épicerie
MIHAJLOV**

42, avenue de la République
28130 Saint-Piat
02 37 32 37 38

ADG

IMPRESSION LOGISTIQUE

TÉL. 02 37 32 39 16

LIEU-DIT LES PETITES RUELLIES - 28130 SAINT-PIAT

Entreprise de Peinture
Bernard BRAZY

Ravalements * Revêtements murs et sols
Vitrerie de réparation
Double vitrage * Survitrage

BP 8 - 28130 MÉVOISINS

02 37 32 41 24
Fax 02 37 32 44 57

TAXI GENEVIÈVE



TOUTES DISTANCES
TOUS LES JOURS
À TOUTE HEURE
HÔPITAUX - AÉROPORTS

Tél. 02 37 32 36 31
72 rue de la république
28130 SAINT-PIAT

NUMÉRO DE COMMANDE 02 37 32 31 77



La DANIELE de 18h à 22h
SAINT-PIAT
Place de Centre

Un emploi jeune à St Piat

À partir du constat de ce qui précède, la commune a demandé et obtenu la création d'un "emploi jeune" dont la mission est axée sur deux activités majeures :

- Le suivi et le développement de l'expérience "arboretum".
- La sauvegarde puis la mise en valeur de la vallée comme "zone humide".

Ces activités conduiront à court terme à la fabrication de compost par élimination des déchets verts et à la réalisation de plants qui seront utilisés pour l'ornementation florale du village, l'ensemble devant constituer une source d'économies pour la commune.

À moyen terme, la réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées nécessitera la maîtrise de l'épandage des boues issues de la nouvelle station d'épuration ainsi que celle du bon fonctionnement de cette dernière.

Cet emploi a donc été attribué à un jeune de la région ayant reçu une formation agricole avec une spécialisation "Sciences de la nature et de l'environnement".

C'est un **CONTRAT** de **CINQ ANS** d'"Agent de veille sur l'environnement", **RÉMUNÉRÉ À HAUTEUR DE 80 % PAR L'ÉTAT**, qui régit donc nos relations avec notre "emploi jeune".

Au terme de ces cinq ans, la commune pourrait envisager un emploi orienté de la façon suivante :

- Un travail d'entretien et de surveillance de l'arboretum, de la rivière et de ses abords.
- La prise en charge du réseau d'assainissement.

Luc BINET
Gérard BRUYEZ

ÉBÉNISTERIE MENUISERIE

Meubles sur mesure
Agencement - Escalier

Jacky COGNEAU

15, rue de Dionval - 28130 SAINT-PIAT

02 37 32 49 12

Fax 02 37 32 33 84



SOCIÉTÉ DE PRÉCISION MÉCANIQUE

GRUPE HUREL-DUBOIS

11, rue du Luxembourg
28130 SAINT-PIAT

02 37 32 33 77

Télécopie : 02 37 32 30 65

AU BON ACCUEIL Bar Restaurant

Billard Français

70, rue de la République
28130 SAINT-PIAT

02 37 32 30 77

**Et si votre assurance garantissait
vraiment votre tranquillité ?**

*Plus simple, plus sûr,
le Crédit Agricole l'a imaginé pour vous.*

4, Place Aristide Briand à MAINTENON - ☎ 02 37 27 11 11 - Fax 02 37 27 15 41



St Piat

Au service de l'Environnement



Au nom du respect de l'environnement, les **RÈGLEMENTATIONS** françaises et européennes **CONTRAINENT** les communes à **GÉNÉRALISER** la **COLLECTE SELECTIVE** et le **TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS**. Une **AMBITION** louable... mais **TRÈS ONÉREUSE**.

La Réglementation se durcit

22 millions de tonnes de déchets sont produits chaque année par 58 millions de Français, soit l'équivalent de 420 kilos par habitant contre 220 kilos seulement en 1960.

Les déchets ménagers recouvrent à la fois les ordures ménagères, les déchets dits "verts" (déchets organiques produits par les jardins) et les déchets ménagers spéciaux (produits chimiques servant à bricoler : acides, bases, solvants, ammoniacque...). La composition des ordures ménagères a évolué : plus de produits valorisables (emballages, journaux...) et davantage de produits dangereux pour l'environnement (piles, batteries...). Les déchets d'emballage ont grimpé à une vitesse exponentielle pour représenter aujourd'hui le 1/3 du poids des ordures ménagères et la 1/2 de leur volume (dans les poubelles on trouve notamment dix fois plus d'emballage plastique qu'il y a trente ans). Au début des années 90, 50% des ordures rejoignaient les décharges, 35% étaient valorisées et 15% incinérées. Les risques écologiques (pollution des nappes phréatiques, odeurs...) et surtout un taux de remplissage des décharges proche de la saturation ont amené l'intervention des pouvoirs publics. En 90, le Plan National de l'Environnement élaboré par Brice Lalonde, prône tout à la fois la fermeture des décharges, la réduction des déchets dangereux, la collecte sélective, un meilleur contrôle de la circulation des déchets et des procédures de stockage plus sûres. Deux ans plus tard, en juillet 92, le décret Lalonde fixe comme objectif la valorisation de 75% des emballages ménagers d'ici à 2002.

Les industriels qui vendent les produits emballés doivent cotiser à hauteur de 1 franc par emballage. La Sté Eco-Emballage, créée à cette occasion, collecte leur contribu-

Ces poubelles qui nous coûtent cher

tion et aide financièrement les collectivités locales à assurer la valorisation de leurs déchets.

Il faut jouer le jeu du tri

L'ÉCHÉANCE de 2002 et l'OBJECTIF de 75% d'EMBALLAGES RÉCYCLÉS sera DIFFICILE À ATTEINDRE.

La PREMIÈRE ÉTAPE DU TRI EST INDISPENSABLE pour PERMETTRE une VALORISATION ULTÉRIEURE (les emballages souillés par les déchets ménagers ne sont plus utilisables). La valorisation du déchet signifie qu'il va servir une seconde fois soit en étant brûlé pour dégager de l'énergie, soit en étant recyclé en un nouveau matériau.

EN FRANCE, la COLLECTE et le TRAITEMENT des DÉCHETS sont du RESSORT DES COMMUNES qui peuvent, éventuellement, se regrouper pour partager les frais dans des structures variées : syndicats, communautés urbaines... (SIRMATCOM de la Région de Maintenon en ce qui concerne St Piat). La collecte puis le traitement peuvent être effectués soit par les communes elles-mêmes via des régies, soit par des opérateurs privés (CGEA, SITA...)

Si la collecte des déchets s'effectue à hauteur de 60% par des prestataires privés, leur part est en significative augmentation dans les phases de tri et de traitement. En effet, les Outils de Valorisation qui permettent de RECYCLER les EMBALLAGES ou les MATIÈRES ORGANIQUES (transformées en compost pour l'agriculture) sont TRÈS ONÉREUX et TRÈS COMPLEXES TECHNIQUEMENT.

La facture ira en s'alourdissant

Les OBJECTIFS AMBITIEUX FIXÉS par la réglementation VONT COÛTER CHER !

À partir de 2002 SEULS LES DÉCHETS ULTIMES (non recyclables) PARTIRONT EN DÉCHARGE et SOUS CERTAINES CONDITIONS SEULEMENT. Pour que la loi de Juillet 92 soit appliquée des INVESTISSEMENTS de 60 MILLIARDS sont nécessaires au bas mot (construction de nouvelles unités d'incinération, mise aux normes des incinérateurs existants, construction de centres de tri d'emballages usagés et de compostage des déchets).

Aux DÉPENSES D'INVESTISSEMENT viennent s'AJOUTER des SURCOÛTS ENGENDRÉS PAR LA GESTION DES DÉCHETS (ex : la production d'une tonne de compost coûte 400 francs déduction faite de la vente à l'utilisateur final, l'incinération revient à 600 francs la tonne...).

En bref, le COÛT D'ÉQUIPEMENT de la France pour ASSURER un TRAITEMENT MODERNE DES DÉCHETS est de l'ORDRE de 1000 FRANCS PAR HABITANT AUXQUELS IL FAUT AJOUTER les

Ces poubelles qui nous coûtent cher

COÛTS D'ENLÈVEMENT ET DE TRAITEMENT ESTIMÉS AU MINIMUM À 1 FRANC PAR JOUR ET PAR HABITANT. QUI VA PAYER ? LE CONTRIBUABLE BIEN SUR !

Pour FINANCER les DÉPENSES engendrées par la gestion moderne des déchets les COLLECTIVITÉS N'ONT PAS LE CHOIX. Elles doivent SOIT ACCROÎTRE la PART DU BUDGET COMMUNAL CONSACRÉ À CETTE ACTIVITÉ, SOIT ENTÉRINER UNE AUGMENTATION de la TAXE d'ENLÈVEMENT des ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM). Cette TAXE (que toutes les communes ne font pas payer, certains préférant financer la collecte sur leur budget

global) est PROPORTIONNELLE à la TAILLE et à l'AMÉNAGEMENT (valeur locative) des LOGEMENTS. Ce mode de calcul peut amener à ce qu'une personne seule habitant dans une grande maison et produisant peu de déchets peut payer beaucoup plus cher qu'une famille résidant dans un appartement !

En 90, 24 000 communes prélevaient la TEOM pour 7,6 milliards par an. En 97 cette même taxe collectée par les mêmes communes contribuait pour 14,5 milliards aux budgets municipaux. Pour le contribuable qui supporte environ 90% du coût de la collecte et du traitement, la facture a donc doublé en 7 ans.

Comment la TAXE d'ENLÈVEMENT des ORDURES MÉNAGÈRES (T.E.O.M.) est-elle calculée ?

Elle fait l'objet d'une répartition d'abord au niveau du Syndicat des ordures ménagères qui gère le service, puis au niveau communal suivant le schéma ci-dessous :

1- Le SIRMATCOM de la région de Maintenon qui regroupe 31 communes vote un BUDGET ANNUEL dont la principale ressource est une redevance des communes (cette redevance a été fixée à 18 500 000 F pour 1998). Chaque commune est représentée par deux délégués.

2- Après l'adoption du BUDGET DU SIRMATCOM, cette somme très importante est répartie entre les communes qui adhèrent au service, PROPORTIONNELLEMENT AU NOMBRE DE FOYERS (NOMBRE DE TAXES D'HABITATION).

3- Chaque Conseil municipal vote ensuite la recette de son BUDGET PRIMITIF qui équilibrera cette redevance.

La solution couramment retenue est de répartir la totalité de la taxe entre les administrés utilisateurs du service, proportionnellement à la base d'imposition du FONCIER BATI de chaque immeuble.

4- Les services fiscaux départementaux calculent ensuite la redevance de chaque immeuble avec les bases figurant sur les matrices dont ces services disposent (matrices remises à jour chaque année par la commission communale des impôts). La TEOM figure ensuite sur les feuilles d'imposition des propriétaires des immeubles, elle est donc encaissée en même temps que les impôts fonciers. La TEOM est donc uniquement proportionnelle à l'impôt FONCIER BATI.

Comment retrouver votre T.E.O.M.

- Part communale à répartir entre les taxes foncières : sur le budget 1998 voté par le SIRMATCOM de la Région de Maintenon la quote-part dévolue à la commune de St Piat s'est élevée à 597.052 francs
- Total des bases foncières de la commune de St Piat pour 1998 (cf. votre feuille d'impôts "Taxes foncières" rubrique "base"*): 3.827.200
- Etablissement de votre T.E.O.M.

$$\frac{597.052 \times (\text{"Base" de votre feuille d'impôts})}{3.827.200} = \text{T.E.O.M.}$$

- * La base est constituée par la valeur locative brute de la propriété imposée à laquelle est appliquée un abattement de 50 %

Jacques DEBERLY
Jacques LAMBERT

Le sport à Saint-Piat



V.T.T. Les Garennes de St Piat

LE PRÉSIDENT ET TOUTE SON ÉQUIPE VOUS PRÉSENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 1999

1989-1999 : il y a tout juste 10 ans que se réunissaient trois copains pour vous faire découvrir une nouvelle discipline venue en France à savoir le V.T.T.

C'est ainsi qu'en février 1989 naissait à St Piat le club V.T.T. UFOLEP avec 2 ados (Morgan SIMONNET et Claude DUGUET) et... 1 adulte (Bernard ROCHER).

Avec le développement de ce nouveau sport en France et la progression du club en 1991, sa structure devient plus importante, les jeunes désirant faire de la compétition dans tout l'hexagone. Le club devient alors F.F.C.

Aujourd'hui le club compte 41 licenciés (29 randonneurs et 12 compétiteurs). Le club est composé d'une bande de copains travaillant ensemble depuis longtemps dans une parfaite entente. En témoigne le nombre important de participations aux épreuves dont l'organisation lui avait été confiée :



Une partie de la famille 'Les Garennes'

- Randonnée du mois de mars : 150 concurrents.
 - Championnat d'Eure et Loir sur 2 jours à Changé
 - le samedi : 250 concurrents
 - le dimanche : 150 concurrents
 - 1^{re} manche de la coupe d'Eure et Loir : 150 concurrents.
- ... ET DÉJÀ DES PROJETS POUR FÊTER LES 10 ANS DU CLUB :
- 27 février 99 : course à l'américaine (2 h de course avec 2 coureurs départ stade de St Piat)



Mars 1989, Morgan SIMONNET et Claude DUGUET

- 20 mars 99 : randonnée ouverte à tous (enfants, mamans, papas et autres). Rendez-vous le samedi après-midi à la salle des fêtes de St Piat. Plusieurs parcours seront à votre disposition. Tous les circuits seront encadrés par les membres du club.
 - Septembre : le trophée des Garennes (x country, départ de Changé).
- Pour tous renseignements s'adresser à B. ROCHER au 02 37 32 34 39.

Le Président : Bernard ROCHER.

Antiquités Brocante Serge Lordereau

Ouvert 7/7 jours
de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30

Débaras Greniers
Achats de Meubles
et Objets Anciens

15, rue de Drouval - 28130 SAINT-PIAT
02 37 32 42 86

DIMINUTIF

Véronique Lécuyer

COIFFURE
HOMME - DAME
Sur rendez-vous

44, rue
de la République
28130 SAINT-PIAT



02
37
32
30
11

CONFORTEC Chauffage - Plomberie - Ingénierie

Expert
Passat NOYON
Successeur de Remy Hache

Tel : 02 37 32 31 32
Fax : 02 37 32 44 99

Z.A. Les Petites Saules
28130 Saint Piat



Le sport à Saint-Piat

A.S. St Piat

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-PIAT SECTION FOOTBALL VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 1999.

Nous vous remercions de l'accueil que vous nous avez réservé lors du passage des calendriers.

• La 2^{ème} phase du championnat commencera pour les adultes et les enfants fin JANVIER 99.

À bientôt sur le stade pour encourager les jeunes.

Françoise SIMONNET
PRÉS. FOOT SAINT-PIAT

LES AMIS D'ILLSCHWANG

Vous souhaitez une bonne et heureuse année 1999.

Rendez-vous le **dimanche 20 juin 1999** pour le traditionnel VIDE GRENIER bric-à-brac organisé par notre association.

Inscription à partir de février au : 02 37 32 44 26

Françoise SIMONNET
PRÉS. Amis Illschwang

Ets ROY

Chemin N° 15

CHANGÉ

28130 SAINT-PIAT

02 37 18 57 70

Fax 02 37 23 02 47

Minoterie Goubet et Cie

Moulin de l'Orme-Halé
28130 SAINT-PIAT

02 37 32 30 03



POINT-COURSES

CMU

"LE CANTER"

20, rue du Soleil d'Or
28000 CHARTRES

SERRURERIE - SOUDURE

Balcons - Rampes - Portails
Clôtures - Défenses de fenêtres
Petites serres - Ponds de parcelle
Crémaillères pour chaudières - Châssis
Présentoirs à fleurs - Réparations à domicile
Élagage des arbres, etc.

Patrick GAUTIER - Artisan

58, rue des Martels - 28130 SAINT-PIAT
02 37 32 42 85 ou 02 37 32 40 58

Sylvia Coiffure

Solarium - UVA

16 Place Sadorge
MAINTENON

02 37 23 02 02



Travaux Publics Travaux Particuliers

Revêtements de cours et accès - Tennis

NOGENT-LE-PHAYE - BP 237 28004 CHARTRES
02 37 31 61 60

St Piat

Club de la Vallée

Notre club fonctionnant toujours dans une ambiance très amicale, nous pensons que cela se dit de bouche à oreille. En effet, nous avons le plaisir d'accueillir quatre nouveaux adhérents et nous espérons que cette augmentation d'effectifs ne fera que croître.

22 novembre : vente exposition

Comme chaque année notre vente exposition proposait des travaux variés exécutés par les membres du club ainsi que des "pâtisseries et confitures maison" sans oublier les traditionnelles enveloppes tombola toutes gagnantes.

Nous sommes heureux de constater que beaucoup de personnes nous rendent visite et qui, par leurs achats, encouragent les bonnes volontés qui travaillent tant pour cette vente que pour sa préparation. Nous les remercions chaleureusement.

9 décembre : sortie spectacle

Après bien des hésitations, nous avons décidé d'aller à Paris, à la salle Pleyel, voir et entendre "Valses de Vienne". Dans cette très belle salle nous avons assisté à un spectacle qui a enchanté nos yeux et nos oreilles.

Ce spectacle a plu à tous et c'est très satisfait que nous sommes rentrés à St Piat après un passage par les Champs Élysées illuminés.

14 décembre : repas de Noël

Notre repas de Noël nous réunissait dans la salle des fêtes décorée avec beaucoup de goût. Le repas a été apprécié par les 49 convives. Quelques chants et histoires ont agrémenté cette réunion toujours très sympathique. Entre Noël et jour de l'An quelques membres du bureau sont allés rendre visite à des anciens membres du club souffrants ou en maison de retraite.

5 janvier 1999

Échange de vœux et pour ne pas manquer à la tra-



Repas de Noël

dition. Nous tirons les Rois.

Notre bal annuel costumé (facultatif) aura lieu le 13 mars 1999 et sera animé par l'orchestre José Quad. Nous espérons que vous viendrez nombreux et que vous ferez un effort pour vous costumer afin de perpétuer la tradition à St Piat.

Nous ne terminerons pas ces informations sans présenter à tous nos vœux d'heureuse année et de bonne santé.

Gisèle ANDRÉ



Gisèle ANDRÉ recevant la médaille de St Piat

Au cours de notre repas de Noël du 14 décembre 1998, nous avons fêté un événement très particulier à savoir les 25 ans de secrétariat de Gisèle ANDRÉ. En effet notre club a été créé en 1973 sous l'égide de la Croix Rouge. Depuis cette date, Gisèle ANDRÉ est secrétaire. Cela méritait une petite fête et pour le jubilé de Gisèle ANDRÉ nous lui avons composé un poème sur le thème de son activité au sein du club. À cette occasion notre maire Jean-Pierre BINET lui a remis la médaille de St Piat. Le club lui a offert une magnifique composition florale et cette chaleureuse réunion s'est achevée autour d'un gâteau d'anniversaire.

Bravo Gisèle

Maurice LESCA



"Mon voisin est un artiste" le Vernissage

Saint Piat Comité des Fêtes

ainsi que les St Piatais s'intéressant à la vie de leur commune, soit une centaine de personnes sous la présidence de notre maire Jean-Pierre BINET. Afin de laisser à nos artistes le temps de se renouveler, la prochaine manifestation de ce type se tiendra en novembre 2000, le mois de novembre 1999 étant réservé aux collectionneurs dont ce sera la deuxième exposition.

Assemblée Général le 5 mars 1999

Salle des Fêtes de St Piat à 20 h 30, Rapport Financier et Moral, renouvellement du bureau, activités passées et futures. Venez nombreux apporter votre soutien, vos idées, vos suggestions.

Floralies le 25 avril 1999

Le Comité des Fêtes organise le dimanche 25 avril 1999 une journée festive dans le cadre des Floralies et ce pour la troisième année consécutive. Cette manifestation réunira dans la Salle des Fêtes et sur son parking des fleuristes et des horticulteurs locaux pour une exposition vente ainsi qu'un marché portant sur des produits divers et variés. Pour participer à l'organisation, exposer, se renseigner : prendre contact avec Monsieur LAIZE au 02 37 32 32 15

Le Bureau

MAÇONNERIE - PLÂTRERIE
COUVERTURE - GARRELAGÉ
PIERRE DE TAILLE

Jean-Claude Le Berre

13, rue de la République
28130 CHARTAINVILLIERS

02 37 32 34 54

HUBERT
Alain

Maçonnerie - Rénovation
Couverture

24, rue de la République
28130 SAINT-PIAT

02 37 32 44 54

**Au bord
de l'Eure**
Chay Odile et Pascal



CAFÉ - BAR 7/7 JOURS
☎ 02 37 32 46 03

**BOUCHERIE
CHARGUTERIE
VOLAILLES**

Michel FOUCAULT

50, rue de la République
28130 SAINT-PIAT

02 37 32 30 14

Mon voisin est un artiste

La deuxième manifestation de "Mon voisin est un artiste" s'est déroulée dans la salle des fêtes de St Piat les 14 et 15 novembre 1998.

À la demande de nombreuses personnes intéressées la recherche pour débusquer les talents cachés s'est étendue au plan régional, ce qui a permis de regrouper 55 artistes qui, par leur diversité, ont contribué à faire de cette exposition un franc succès. En effet, tout au long du week-end plus de mille personnes ont tenu à apporter par leur présence un encouragement et un soutien massif aux artistes locaux largement représentés, aux artistes régionaux ainsi qu'aux organisateurs.

Comme de coutume, un vernissage offert par le Comité des Fêtes réunissait les artistes et leurs proches



Deuxième manifestation "Mon voisin est un artiste"



Bar des Sports

TABAC - PÊCHE - CHASSE - VIFS - AMORCES - ESCHEs

Tél. 02 37 32 30 04

Fermeture : Dimanche après-midi
Lundi toute la journée

**Association des parents d'élèves
 du R.P.I.
 Saint-Piat Mévoisins Soulares
 Chartainvilliers**

Président :	Patrick COLOMBIN	Tél. : 02 37 32 46 17
Vice-Président :	Frédéric MARFAING	Tél. : 02 37 32 45 85
Secrétaire :	Nathalie PIGA	Tél. : 02 37 32 35 70
Secrétaire-Adjointe :	Anne LEROY	Tél. : 02 37 32 34 90
Trésorière :	Marie Odile GENEAU	Tél. : 02 37 32 46 63
Trésorier-Adjoint :	Georges FRUIQUIÈRE	Tél. : 02 37 32 44 07

TITULAIRES

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	VILLE
COLOMBIN	Patrick	10 rue de l'Arbre de la Liberté	MÉVOISINS
FRUIQUIÈRE	Georges	6 rue du Marais	MÉVOISINS
GENEAU	Marie Odile	2 impasse du Marais	SAINT-PIAT
GONCALVES	Delphine	6 Clos le Ventoulet	SOULAIRES
LE NOAN	Nathalie	19 rue de la Gare	SAINT-PIAT
MARFAING	Frédéric	39 rue Au Chard	SAINT-PIAT
MEZARD	Marie Laure	4 rue de la Liberté	SAINT-PIAT (CHANGÉ)
NARAYANIN	Maurice	Sente des Ségognières	MÉVOISINS
OUSTRIC	Claude	14 av. des Bruyères	CHARTAINVILLIERS
PIGA	Nathalie	11 rue des Vaudruelles	MÉVOISINS
SEBBAR	Bernadette	6 rue de l'Arbre de la Liberté	MÉVOISINS
WALLEZ	Laurent	19 rue des Dolmens	SAINT-PIAT (CHANGÉ)

SUPPLÉANTS

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	VILLE
FONTAINE	Véronique	7 rue Henri Bosselut	SOULAIRES
LEROY	Anne	15 rue de Gallardon	CHARTAINVILLIERS
POUPINAIS	Agnès	6 rue Clotaire Bourguignon	SOULAIRES

Garage
«LE DIONVAL»
 Carrosserie - Peinture
 Réparations toutes marques
 Dépôt vente de véhicules d'occasion
 15, rue de Dionval
 28130 SAINT-PIAT
 bureau : 02 37 31 01 07
 garage : 02 37 32 45 88
 N° SIRET 394 637 789 00014

MAUREL MOTO
 Vente et Réparation - Toutes marques
 Route et tout terrain - Accessoires

 Yamaha
 Piaggio
 Gas Gas
 Motobus

 21, rue de la Ferté
 28130 MAINTENON
 Tél. 02 37 27 66 04
 Fax 02 37 27 16 03

MENUISIER
 Artisan

 Menuiseries Extérieures
 Traditionnelles et Rénovations
 Agencement
 15, rue de Dionval - SAINT-PIAT
 02 37 32 46 25

ÉTAT CIVIL 1998

NAISSANCES HORS COMMUNE

BOULET Victor
 DE COUDENHOVE Rébecca Esther Adeline Margot
 FRANÇOIS Axel Luce
 LAGOUTTE Bérénice Marie Charlotte
 LE GLOANEC Lénaïc Madeleine Lina
 LEGROS Théo Guy Daniel
 LOUBARESSE Quentin
 MARÉCHAL Alexandre
 MAURY Zeina Cindy Naomie
 PAILLAUX Ève Mélanie Marie
 PELTRIAUX Korentin Cédric Frédéric
 PICARD Léo Aurélien Simon
 POMMIER Paul
 VILAIN Aurore Élodie Louise

Mainvilliers le 04 mars
 Mainvilliers le 23 août
 Chartres le 23 décembre
 Mainvilliers le 16 juin
 Chartres le 15 juillet
 Chartres le 11 septembre
 Issoire (63) le 28 novembre
 Dreux le 04 octobre
 Chartres le 05 mars
 Mainvilliers le 23 octobre
 Chartres le 12 mai
 Chartres le 24 décembre
 Rambouillet le 12 novembre
 Chartres le 08 juillet

RECONNAISSANCES AVANT NAISSANCE

14	LEGROS Laurent et MORIN Delphine	le 09 juin
10	PELTRIAUX Frédéric et BERVAS Stéphanie	le 22 avril
18	POMMIER Sylvain et HAMANG Véronique	le 06 novembre
15	RAYNAL Laurent et GENIN Nathalie	le 06 octobre
06	VILAIN Nicolas et LEMIERE Elisabeth	le 02 avril

MARIAGES

14	CHARTIER Bernard René Raymond et RODRIGUES Anne-Marie	le 30 mai
19	PARCIGNEAU Stéphane Sébastien et RIPAUD Séverine Virginie	le 07 novembre
11	VINCENSINI Éric et SOUAZÉ Rachel Annie Marie	le 02 mai

DÉCÈS

01	17	FRANCK Jean Nathan	le 08 avril
02	16	JACOB Henri Charles Arsène	le 25 octobre
03	05	MEUNIER Georges	le 29 mars
04	09	PASQUET Jacques	le 10 avril
05	08	VOUGIER Jacqueline épouse PASQUET	le 10 avril

TRANSCRIPTIONS DES DÉCÈS

01	17	BODAINÉ Bruno Lucien Sylvain	Mainvilliers	le 26 octobre
02	01	DÉCUREY Viviane Fernande épous veuve HANS	Dourdan (91)	le 13 février
03	12	DOMINGUES DAS NEVES Hilario	Le Coudray	le 07 mai
04	02	DROIT Henri Robert	Le Coudray	le 13 février
05	03	DUVERGER Rachel Josette veuve PAUMERO	Le Coudray	le 18 février
06	20	FOUCAULT Michel Maurice	Le Coudray	le 15 décembre
07	04	RULLIER Michel Edmond	Le Coudray	le 24 février

▶ RECENSEMENT DE LA POPULATION : C'EST POUR BIENTÔT !

Le recensement de la population aura lieu à partir du 8 mars 1999 dans les maisons individuelles et les appartements. Les personnes vivant en "communautés" (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires,...) sont recensées dès février. Cette action conjointe de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) et des mairies est l'occasion unique de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population, dans sa diversité et son évolution. C'est pourquoi, chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, est concernée. Un agent recenseur viendra déposer et retirer à votre domicile des questionnaires. Votre anonymat est préservé, les informations individuelles recueillies sont confidentielles et uniquement destinées à l'INSEE, qui les transforme en statistiques. Les indications chiffrées obtenues sont indispensables pour faire des choix en matière de politique d'emploi, de formation, de protection sociale et sanitaire (transports, crèches, hôpitaux, écoles, routes, équipements sociaux, culturels et sportifs...).

Votre participation est nécessaire, pour la collectivité nationale et surtout pour la vie de votre commune.

▶ LA COUPE DU MONDE



La C.D.A. a récompensé Alexis MAUGARS, arbitre de football du District Eure et Loir depuis 1981. En effet, il a eu la joie de tenir la Coupe du Monde lors d'une cérémonie organisée dans les salons du Crédit Agricole de Chartres le 16 novembre 1998.

▶ UN PEU DE CIVISME, POURQUOI PAS

- Je ne ferai pas stationner mon véhicule sur le trottoir ou, pire, à cheval sur le trottoir : il est réservé aux piétons.
- J'observerai pour mon véhicule, dans les rues, la vitesse de 50 ou 30 km/h.
- Devant une école, je déposerai mes enfants rapidement en évitant de perturber la circulation, au risque de créer un danger pour les autres.
- Mon véhicule utilitaire, je chargerai ou déchargerai en ayant soin de laisser la place aux autres pour qu'ils puissent circuler.
- Piéton, je regarderai de chaque côté avant de m'engager ou de traverser la chaussée.
- Piéton ou automobiliste, je ne salirai pas le domaine commun ou domaine public ; je ramasserai les excréments de mon chien
- Cycliste, je n'emprunterai pas les trottoirs (même en sortant du collège) et je ne prendrai pas les rues en sens interdit.
- Riverain, en pavillon ou en immeuble, je ne considérerai pas la rue comme un dépotoir ; je respecterai les heures de passages du camion poubelle et rentrerai ma poubelle avant 8 h le matin.
- Riverain, je participerai au déneigement devant chez moi, puisque je suis responsable de tout accident qui s'y produirait. J'aurai soin, en plus, de tailler convenablement mes haies et mes arbres pour qu'ils ne gênent pas mon voisinage.

... CECI N'EST PAS LIMITATIF

SERRURERIE - MÉTALLERIE
SOUDURE

PAPIN Philippe

Fabrication, pose, remise en état de portails,
défense de fenêtre, portes, balcons, etc.

Standard ou sur mesures
Devis gratuit

15, rue de Dionval - 28130 ST-PIAT
☎ 02 37 32 35 63